

Domainic

Bi-mensuel romand
N° 117 11 septembre 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet
Le numéro : 70 centimes
Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes
Administration, rédaction :
Lausanne, Case Chauderon 142
Chèque postal 10 - 155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss
Henri Galland
André Gavillet
Marx Lévy
Jacques Morier-Genoud

Le N° 118 sortira de presse le jeudi 2 octobre 1969

L'oligarchie de l'insolence

Sous l'apparente stabilité politique, malgré la participation socialiste à l'exécutif, le pouvoir glisse à droite, en Suisse, toujours plus vite.

Cote d'alarme.

Les concentrations économiques se développent à un rythme rapide, les grandes entreprises multinationales se renforcent, les banques commerciales prennent des dimensions mondiales et resserrent leur emprise à l'intérieur du pays sur les moyennes entreprises. En face d'elles, quels contre-pouvoirs ? Les décisions économiques au niveau de l'exécutif fédéral dépendent du radicalisme de droite; c'est la politique Celio-Schaffner, que n'embarrassent pas les contradictions. Ils prétendent lutter contre l'inflation, mais ils privent les locataires de toute protection, tolérant que l'indice soit entraîné par la poussée inflationniste des loyers. Ils recommandent un équilibre des budgets des collectivités, mais ils tolèrent que la collectivité subisse le manque à gagner de la sous-enchère fiscale au profit des gros revenus et des grandes sociétés, sous-enchère qui déséquilibre les budgets des Cantons.

La majorité des Chambres, noyautée par les milieux

économiques, se révèle docile, tolère, crée une sorte de vide politique.

Aussi l'on voit aujourd'hui les groupes de pression sortir à la lumière du jour non plus pour influencer les décisions de l'Etat, mais pour les défier.

Qu'ont dit les Chambres immobilières de Vaud et de Genève au Conseil d'Etat de leur canton ? Est-ce que vous signez, avant la fin de l'été, une convention sur la surveillance des loyers qui n'engagera d'ailleurs que les propriétaires qui le voudront bien, car c'est cela ou rien ? Chantage.

L'Association des Banquiers déclare : c'est nous qui voulons être maîtres du volume du crédit, du contrôle des émissions d'emprunt, sans que l'Etat puisse nous imposer une décision qui nous déplairait. Elle s'arroge, par une véritable délégation de pouvoirs, une compétence fondamentale de l'Etat. Ce groupe de pression n'influence plus le pouvoir, il prend en quelque sorte le pouvoir.

Nous connaissions depuis longtemps le régime de l'oligarchie. Mais elle avait jusqu'ici la pudeur de la discrétion.

Sont venus, désormais, les temps de l'insolence.

Trempe ton pain dans la soupe!

Knorr, nous le relevions dans notre dernier numéro, pratique une politique sociale avancée : à travail égal, salaire égal; ouvriers mis au bénéfice du statut d'employé.

Cette filiale schaffhouseoise de la société américaine Corn-Products révèle, dans d'autres domaines, son style. Ainsi elle a appelé à son conseil d'administration le conseiller national radical Pierre Freymond, qui démontre une fois de plus l'aptitude radicale à assurer les liaisons avec la haute industrie; mais il n'y a là rien de nouveau; en revanche Knorr a appelé aussi comme administrateur le conseiller national socialiste zuricois Hermann Leuenberger, ancien président de la F.C.T.A. et de l'Union syndicale suisse.

Même si l'entreprise se révèle socialement généreuse, elle appartient à un groupe particulièrement dynamique du néo-capitalisme, dont une des tendances caractéristiques est d'intégrer les forces les plus représentatives de la société (professeurs d'Université, anciens généraux, hommes politiques, anciens syndicalistes).

Le syndicalisme aurait beaucoup à perdre si le précédent se généralisait. Comme le faisait remarquer le «Sonntags-Journal» du 9-10 août 1969, l'homme du rang risque de s'écrier : « Ah! Ah! les chefs syndicalistes font maintenant comme les conseillers fédéraux. »

Crise au sein du Parti du Travail

D'abord une question sur le rôle d'informateur de la presse romande : Les événements qui travaillent le Parti du travail ne sont pas un simple grenouillage, une mesquine querelle de personnes ; ils ont une signification idéologique et, compte tenu de l'échelle locale, historique. Alors, et c'est notre question, pourquoi ce silence quand l'événement était déjà de notoriété publique et qu'il avait fait l'objet d'une relation bien documentée dans le « ZW — Sonntags-Journal » du 9/10 août, qui est un hebdomadaire à grand tirage, qui, de surcroît a des relations étroites de collaboration avec certains journaux romands ? Pourquoi ? Est-ce ignorance, est-ce pour mieux faire éclater l'événement en saison électorale ? Pourquoi ?

La jeunesse

Le Parti du Travail a longtemps exercé une attraction privilégiée sur la jeunesse. Il était vu comme le plus extrême ; s'en approcher ou s'y engager était une manière de couper le cordon ombilical.

Avec sagesse le PdT laissait se constituer ces mouvements, sans pousser à l'adhésion ; c'était une formule souple ; son rayonnement était augmenté, il trouvait là de futurs militants ; il n'avait pas à subir les mouvements internes que peut provoquer une jeunesse du parti. Ainsi en alla-t-il avec le M.D.E. (mouvement démocratique des étudiants), avec les Jeunesses Progressistes, etc. ... Puis, un jour le charme a été rompu.

Le Conseil communal et Moscou

L'histoire du PdT est jalonnée des épreuves que la politique impérialiste de l'URSS lui a fait subir. Chaque fois, il fallait, sous les invectives, serrer les rangs ; des militants s'en allaient, bruyamment ou sur la pointe des pieds. Une sorte d'épuration naturelle s'opérait ainsi.

La fidélité à Moscou tenait donc lieu d'idéologie et assurait la non-intégration du parti dans le conformisme démocratique.

En compensation, dans les Conseils locaux, le PdT recherchait systématiquement ce qui pourrait plaire ; l'électoratisme (auquel certains tempéraments étaient plus particulièrement portés) était évident. La fidélité à Moscou et les affaires de clocher créaient ainsi un équilibre original.

Rupture

Est venu un moment où le soviétisme intégral n'a plus été possible. Prague a été ce tournant. Mais avant Prague il était évident que la société soviétique n'était plus considérée comme un modèle par la jeunesse. Il suffisait pour s'en rendre compte de suivre les Conférences des Jeunesses Progressistes auxquelles les leaders du parti assistaient parfois — heureux de voir qu'« il y avait du monde », inquiets d'entendre que Trotsky n'était plus à l'index.

(Suite en page 4)

Quelques thèses pour un renouveau de la démocratie directe:

Les limites de la représentativité

« Le plein temps temporaire »

D'autres formes de contrôle

Enchaînons, à partir d'une remarque de l'article que nous avons consacré au Fonds national de la Recherche dans notre dernier numéro.

Cette institution est une fondation de droit privé. Sur trent-cinq membres de son conseil, la Confédération n'en délègue que six. Or cette institution va distribuer, d'ici quelques années, annuellement, une centaine de millions. Cent millions représentent le budget d'une grande commune urbaine, où les édiles ne sauraient dépenser cinquante mille francs sans obtenir l'assentiment des élus du peuple, qui examinent la demande de crédit en séance de commission, puis en assemblée plénière.

Qu'on ne nous fasse pas dire que, dans un cas, on jette les millions par les fenêtres alors que dans un autre on se met à plusieurs pour refaire les additions. Au Fonds aussi se réunissent pour chaque crédit octroyé des commissions qui soupèsent les demandes. N'y prospèrent guère les prébendes; pas plus de gaspillage là qu'ailleurs.

Le problème est en fait celui du contrôle non pas financier, non pas technique, mais disons, si le mot a dans le cas particulier un sens, démocratique.

Un exemple théâtral

Le théâtre attire deux ou trois collaborateurs de D.P. Nous avons rédigé sur ce sujet quelques notes. Or il se trouve que, sur le plan vaudois, les subventions sont distribuées par une commission qui puise dans un Fonds alimenté par la Ville de Lausanne et l'Etat. Qui sont ces gens? Nous l'ignorons, à l'exception de leur président. Dans de nombreux débats publics, nous ne les avons jamais entendu citer. Certes, il n'y a pas là de secret; suffirait de demander le renseignement à bonne source; mais si ces gens sont inconnus même de ceux qui s'intéressent au théâtre, n'est-ce pas la preuve qu'ils ne rendent pas de compte public? Où est le contrôle démocratique?

Un exemple scolaire

Nous avons aussi, dans ce journal, parlé de l'emprise du règlement de maturité fédérale sur l'enseignement secondaire. Son application dépend d'une commission fédérale. Elle échappe à tout contrôle parlementaire sur un sujet d'une extrême importance pour la vie nationale. Cette commission a été récemment renouvelée, selon un dosage qui tient

compte de l'appartenance linguistique, religieuse, professionnelle. La liste des membres a été publiée jadis; dès maintenant elle est oubliée de la majorité des intéressés. Faites un sondage! Dès lors, où est le contrôle?

Le panachage

Le contrôle résulte, dit-on, de la composition des commissions et des conseils. Tous les cercles intéressés sont censés y trouver un représentant. C'est ainsi qu'on introduit toujours, au milieu des représentants de milieux traditionnels, un syndicaliste, un homme de gauche, un catholique dans les cantons protestants, un protestant dans les cantons catholiques, et, bien sûr, une ou deux femmes. Hélas! il est bien rare que la composition soit telle qu'on puisse en attendre de véritables confrontations. Le mélange n'est pas détonant. Il est sirupeux.

Quant aux assemblées générales, durant lesquelles se présentent, une fois l'an, certains de ces conseils, on sait qu'un ordre du jour minuté, accaparé par des exposés introductifs, des réceptions avec vin d'honneur, empêche qu'on en fasse un lieu de débat et de discussion.

Spontanéisme

L'affaire est importante. En effet, il serait bon que des institutions d'intérêt public ne soient pas gérées uniquement de manière administrative, bureaucratique, bon que s'organise aussi un service civique « de milice »; là pourraient s'exercer des contre-pouvoirs à la pression de l'Etat ou de l'économie. Mais l'échec est assez évident; le recrutement se fait sur une base étroite, qui va de l'oligarchie au copinage; on y reconnaît souvent les mêmes têtes, et, dans toutes les commissions qui ont une importance économique, les représentants des milieux d'affaires se retrouvent en force.

Ce ne sont plus des contre-pouvoirs, mais au contraire des « courroies de transmission ». A peine président du Fonds national, M. Reverdin a été appelé au conseil d'administration de Geigy.

D'où les critiques et la méfiance congénitale à l'égard de toute délégation de pouvoir, le goût de l'assemblée libre, de la démocratie directe, du spontanéisme que manifeste la nouvelle génération. Le représentatif est contesté.

Souvent la critique touche juste; mais d'autre part, les limites des assemblées dites libres sont rapidement sondées, où s'affirment assez tôt des leaders, un peu plus dialecticiens ou orateurs que les autres, heureux de se sentir à la fois oppositionnels et « représentatifs » à leur tour de cette opposition. Et en fin de compte, on débouche assez tôt sur des formules anti-parlementaires, au vieux relent anti-démocratique, suspect.

Il paraît donc essentiel pour l'avenir même de la démocratie, que ne résument ni le suffrage universel, ni certaines libertés individuelles, pour la démocratie conçue comme « participation », prise de responsabilité, compétence du citoyen face à l'administration et au pouvoir économique, d'inventer de nouvelles formes d'institutions et de contrôle.

D'où les propositions qui suivent.

Le temps

C'est le temps, il n'y a que vingt quatre heures dans une journée et il faut bien sur ces vingt-quatre, boire, manger, dormir, gagner sa vie et vivre un peu, c'est le temps qui conditionne l'exercice des libertés. Certes la liberté doit être définie juridiquement; que de déclarations, de conventions, de constitutions et de gloses sur ce thème! Certes elle doit être définie matériellement: pas de liberté de presse si un monopole financier écrase toute possibilité d'information indépendante, tout cela a été dit, mais il faudrait ajouter pas de liberté sans temps libre. Il y avait sous l'Ancien régime une « liberté aristocratique », qui excluait le travail; il y a de même une liberté démocratique qui présuppose la disponibilité. Alors que les aspects juridiques et matériels de la liberté sont sans cesse analysés, l'équation temps libre et démocratie n'est pas posée, les aspects sociologiques sont négligés. Ce n'est pas la première fois que nous abordons ce thème; et nous constatons que l'écho est faible. Pour deux raisons d'ignorance:

1. parce que la diminution des heures de travail fait croire abusivement à une meilleure disponibilité,
2. parce que la démocratie n'est envisagée que dans son aspect électoral et non comme système de participation civique.

Il faut donc poser cette première thèse:

Le fonctionnement de la démocratie doit être défini aussi sociologiquement en termes de temps libre.

Document: le problème des minorités dans l'administration fédérale

On dit que l'administration est un quatrième pouvoir. Il suffit de connaître la dépendance de certains chefs de département à l'égard de leurs chefs de service pour en être convaincu. Il leur arrive souvent de trouver plus facile de lever l'opposition de leur groupe politique qu'ils ne voient de toute façon que de temps à autre, la durée d'une soirée, que celle de leur chef de service qui leur est indispensable tous les jours.

Si l'administration est un pouvoir, l'appartenance politique des cadres supérieurs de l'administration a une signification considérable (nomination des subordonnés, relation avec l'économie privée, adjudications); toute une emprise passe par le canal administratif.

Or l'analyse révèle un partage très inégal des responsabilités. Ainsi, à l'échelon fédéral, on pourrait

croire que joue une proportionnelle parfaite, 2+2+2+1, formule magique. Elle n'est pas si magique, d'ailleurs, si l'on considère le poids décisif du radicalisme industriel, de droite, sur les départements qui touchent à l'économie.

Mais où est l'équitable répartition des responsabilités quand on procède à une analyse des cadres? Ce travail est d'ailleurs difficile à entreprendre; si les grands commis ont une appartenance politique ils ne sont pas des militants; ils ne s'affichent pas, l'adhésion est difficilement contrôlable. Mais si l'on admet une certaine approximations, on obtient ceci.

L'appartenance politique des grands commis

Selon des renseignements dignes d'être retenus, exception faite de la Chancellerie fédérale, des

régies, de la Banque nationale et de l'Ecole polytechnique fédérale, l'appartenance politique des directeurs ou chefs de division des 80 offices de l'administration centrale fédérale peut être fixée comme suit:

Partis	Directeurs d'office	
	Chiffre absolu	%
Radical et conservateur (28+16)	44	55
Bourgeois et paysan	4	5
Libéral	2	3
Socialiste	2	3
Inconnu	28	34
Total	80	100

Le fondamental et le pratique

Revenons au Fonds national ! Pourquoi a-t-il été créé ? Pour répondre aux exigences de la recherche. Or la recherche pose des problèmes d'équipement dans certaines sciences, mais surtout et partout des problèmes de temps. Les subsides permettent aux chercheurs de se consacrer pour quelques mois ou quelques années à leur travail. Et l'on estime naturel de les libérer ainsi, probablement parce qu'il s'agit d'activités gratuites, désintéressées, de recherche fondamentale.

En revanche, les besoins des secteurs où prédomine l'application pratique sont méconnus. Nous ne parlons pas, ici, de l'application à l'industrie de découvertes scientifiques, mais des domaines comme celui de la médecine (prévention et thérapeutique) pour laquelle on vient enfin et seulement de créer un « Fonds de la santé », celui de la pédagogie dont nous avons suffisamment décrit le sous-développement, et il faudrait ajouter le domaine politique au sens large du terme.

Il ne s'agit pas, faut-il le préciser, que le Fonds national de la recherche subventionne les activités d'intérêt public ! Mais il est curieux de constater que le principe du « temps libre » est admis pour des domaines privilégiés de recherches, même gratuites, et refusé pour d'autres, qui sont pourtant d'intérêt public.

Le fonctionnement du Fonds même le prouve. Il est géré paradoxalement par des « amateurs » qui travaillent à temps perdu pour que d'autres puissent se consacrer à plein temps à leurs travaux personnels.

D'où cette deuxième thèse.

Les responsables d'institutions d'intérêt public doivent pouvoir disposer, temporairement, du congé nécessaire à l'accomplissement de leur tâche.

Il est évident que ce droit devrait être organisé, d'où :

Ce droit devrait être garanti juridiquement, pour empêcher tout congédiement ou opposition de l'employeur, un Fonds de compensation devrait permettre de régler les problèmes financiers éventuels, provoqués par un manque à gagner.

Le contrôle

Mais pourquoi faut-il assurer un temps libre suffisant ? Beaucoup plus pour des raisons de contrôle

démocratique que d'efficacité gestionnaire.

Il s'agit de permettre à un homme d'être pour un temps donné responsable d'une institution. Pour exercer cette responsabilité, les avis feutrés de son comité « représentatif » ne suffisent pas. Il faut qu'il puisse, c'est-à-dire qu'il ait le temps, de provoquer (ou de répondre à) diverses confrontations.

Reprenons l'exemple du Fonds, ou de la commission de maturité. Quand donc son président peut-il rencontrer les jeunes chercheurs, les milieux économiques, les enseignants, etc. de telle et telle région pour être soumis à des questions, à des critiques, pour donner des explications ? Pour ainsi dire jamais, parce que suroccupé en vertu du principe que tout le monde touche à tout. Et pourtant ces confrontations seraient démocratiquement indispensables.

Il est illusoire d'imaginer des comités représentatifs dont les membres rendraient des comptes à ceux qui les ont mandatés, à supposer même qu'ils aient été mandatés. Il faut des confrontations plus vives ; non pas de second degré, mais de démocratie directe, qui retrouverait alors un sens nouveau, rafraîchi.

D'où :

Le responsable d'une institution d'intérêt public devrait consacrer une partie de son temps à des confrontations directes avec divers milieux que touchent son activité.

Une commission d'urbanisme

Encore une illustration.

Lausanne passe pour une ville qui a mal tourné. Aux gaffes anciennes, chaque génération a ajouté les siennes. La Municipalité échaudée a décidé de se couvrir désormais. Proposition : elle nommera une commission d'urbanisme, sur présentation des divers partis. Cette commission serait consultée sur les projets en cours d'élaboration. L'idée, reconnaissons-le, offre un avantage. Les projets seront ainsi soumis à discussion avant qu'ils aient pris une forme définitive, avant que le législatif soit placé devant ce choix étroit : ratifier ou rejeter.

Mais, pour le reste, on aura une commission de plus, l'avis de « spécialistes » étouffera le débat à d'autres niveaux ; ces hommes, quelle que soit leur indépendance, seront à choyer soit par l'administration, soit par des intérêts privés. Le contrôle démocratique par là-même sera englué.

Que proposer d'autre alors ? On pourrait imaginer que soit mise sur pied une commission restreinte, certes digne d'être consultée et de donner un avis compétent, mais dont la tâche essentielle et plus particulièrement celle de son président serait de confronter les projets en cours ou futurs avec les avis des milieux intéressés (des spécialistes de la construction, de l'urbanisme, des habitants du quartier, des sociétés de développement) et de provoquer ainsi des discussions techniques ou laïques directes.

(A noter que dans l'institution du jury tiré au sort sur une liste de jurés ou parmi tous les citoyens on trouve une création démocratique d'inspiration, assez proche.)

Publicité

Le contrôle n'est pas à rechercher dans des votes d'approbation ou de désapprobation à l'issue des rencontres. Ces votes-là sont à laisser aux assemblées élues ou désignées à cet effet. Mais :

Le contrôle doit résulter de la confrontation même, de son caractère public, de la circulation des informations, d'une mise en œuvre, par secteurs, de l'opinion publique.

Temporaire

Un dernier point. La démocratie aujourd'hui se dilue dans l'irresponsabilité des activités-de-tout-un-peu. A cette dilution, il faudrait apporter un double correctif. Concentration de l'activité sur un seul domaine avec l'efficacité que peut donner le temps libre dégagé ; limitation dans le temps, non rééligibilité.

D'où pour souligner cette opposition dans les mots mêmes, la notion, dernière thèse, du **plein temps temporaire**.

Nuances

Apportez si vous voulez toutes les nuances qu'exigerait la diversité des institutions et leur importance très relative.

Mais si la démocratie directe a un sens, si l'on veut créer des contre-pouvoirs au professionnalisme et à la technocratie, que ce soit celle de l'Etat ou celle de l'économie, c'est dans ce sens qu'il faut chercher et innover. La démocratie est une idée neuve.

Remèdes

Au niveau du quatrième pouvoir, le déséquilibre est évident. Appelle-t-il un remède ? Les socialistes peuvent exiger, certes, une autre politique de nomination.

Mais serait à considérer aussi :

— la nécessité de définir au niveau du gouvernement des choix politiques clairs, pour que le politique l'emporte sur l'administratif,

— la nécessité de développer le mouvement syndical, toutes les formes d'organisation autonome, pour diminuer le poids d'une bureaucratie très largement acquise aux partis du centre droit.

Une détermination rigoureuse de l'appartenance politique de tous les directeurs d'office de l'administration centrale donnerait certainement des chiffres et des proportions quelque peu différents, dans tous les cas il ne changerait rien à ceux des représentants du parti socialiste, cependant que la position outrageusement majoritaire des représentants des partis radical et conservateur n'en serait que renforcée. A ceci vient s'ajouter que le Chancelier de la Confédération, le secrétaire des Chambres ainsi que les représentants des PTT et de la Banque nationale relèvent du parti conservateur, alors que le président des CFF se rattache au parti radical. La position insignifiante des représentants du parti socialiste n'en est que plus évidente.

Dans l'entreprise des PTT, sur 21 directeurs généraux, directeurs, secrétaire général, chefs de divi-

sion principale et chefs de division, on trouve 7 conservateurs, 5 radicaux, 1 indépendant et 1 socialiste. Ainsi, les représentants des partis radicaux, conservateurs et indépendants s'adjugent plus de 60 % des postes de commande des PTT, cependant que le parti socialiste doit se contenter de 5 %. Les proportions sont plus ou moins semblables à celles de l'administration centrale.

Les cadres supérieurs des chemins de fer fédéraux se composent de 20 directeurs généraux, directeurs d'arrondissement et chefs de division. Politiquement, ils se répartissent comme suit : 11 radicaux, 6 conservateurs et 2 socialistes, ce qui revient à dire que les radicaux et les conservateurs détiennent 85 % des postes de commande des CFF, alors que les socialistes se contentent de 10 %.

(Suite de la page 1)

Crise au Pdt

Mais quand la fidélité intégrale à Moscou cessa, l'électoratisme apparut d'autant plus nu. Et le point de rupture fut atteint dans le POP vaudois lorsque quelques responsables qui en connaissaient les problèmes de l'intérieur (faiblesse idéologique, vieillissement, etc...) furent sensibles au langage des jeunes intellectuels trotskysants dont quelques-uns étaient membres du parti d'ailleurs.

Une nouvelle famille

La querelle n'est pas mesquine. Une nouvelle famille, dans la gauche, se constitue; et à l'échelle locale se vit un phénomène qui est international.

Références

Pour l'information de nos lecteurs, nous donnons une chronologie. Il va de soi qu'une discussion plus approfondie devra être entreprise à partir des documents nombreux publiés à cette occasion.

- 5 juillet : Document interne du POP vaudois, signé Petit, Muret, Décosterd, qui dénonce sans donner de noms, mais en termes particulièrement violents, une fraction d'obédience trotskyste.
- 7 juillet : Lettre de la tendance de gauche aux membres du POP. Sans signature.
- 8 juillet : Le Comité directeur du POP suspend 12 juillet : Pierre Rieben de ses fonctions de rédacteur à la Voix ouvrière et de secrétaire-adjoint du POP. Il suspend quatre autres militants de leur qualité de membre du parti.
- 23 juillet : Lettre de Pierre Rieben aux membres du POP.
- 22 août : Lettre de la tendance de gauche aux camarade genevois du PST signée Heimberg, Jeanine Lavanchy, Pavillon, Rieben, Uldry.

La tendance de gauche publie une série de plate-formes sur les sujets suivants. « Le Parti suisse du Travail face au PSS », « Le rassemblement populaire : une solution ? », « Le Parti suisse du Travail et les travailleurs étrangers », « Le Parti suisse du Travail face aux syndicats », « Le Parti suisse du Travail et l'intervention en Tchécoslovaquie ».

Rappel : initiative contre l'exportation d'armes

Les cueillettes de signatures ne vont pas manquer en cette année 1969. On sait que le Parti socialiste annonce le lancement de deux initiatives (assurance-maladie gros risques, et révision de l'A.V.S.) Avant que ne viennent les chevauchements, il importe de recueillir les signatures pour l'initiative contre l'exportation d'armes, qui pose le problème fondamental du style de notre politique étrangère. D.P. pourvoira en listes qui le lui demandera. (Case 142, Chauderon, Lausanne).

A propos du sucre

Nous avons reçu la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Je lis souvent votre journal que j'apprécie beaucoup. Mais dans le numéro 116, je n'ai pas compris l'article sur l'arrêté sur le sucre. Cet article se prononce contre le référendum Migros en faisant appel à la solidarité vis-à-vis du Tiers-Monde.

» Mais, alors que les pays du Tiers-Monde ne peuvent déjà plus vendre leurs matières premières à

un prix décent, alors que les pays betteraviers ont, eux aussi, comme vous le dites, des surplus, n'est-ce pas le contraire de la solidarité que de développer encore notre production sucrière ?

» Vous affirmez que c'est de l'égoïsme de vouloir consommer au prix le plus bas; mais si nous avons à payer ces quelques centimes de plus par kilo, leur produit n'ira pas au Tiers-Monde, mais au contraire à des raffineries destinées à concurrencer ces pays et à faire encore baisser le prix de leur sucre. Ne faudrait-il donc pas, dans cette optique, diminuer notre production de sucre pour la remplacer par d'autres produits ?

J.-P. L. »

Il faut en guise de réponse rappeler un fait essentiel. L'agriculture suisse ne couvre que le 60 % de nos besoins alimentaires. La Suisse n'est donc pas un Etat à production agricole excédentaire, recourant au dumping pour écouler ses surplus à des prix de liquidation. Seul le lait a posé des problèmes de surproduction.

En ce qui concerne le sucre, la production indigène ne couvre que le 20 % des besoins nationaux. Elle est de surcroît indispensable à un équilibre des cultures indigènes. Dès lors, on ne peut parler de concurrence faite aux pays du Tiers-Monde.

D'autre part, en vendant le sucre à un prix qui ne soit pas dépendant entièrement d'un prix mondial dont le cours est malsain, la Suisse aurait un intérêt objectif, c'est-à-dire rien à perdre, à voir le prix de gros de cette denrée stabilisé.

En ce qui concerne les prix mondiaux, il est bon de ne pas perdre de vue une donnée essentielle.

L'indice des matières premières, calculé par la Société de Banque Suisse, était le suivant en juin 1969. La base de 100 se réfère aux prix de 1949.

Produits agricoles et denrées coloniales	99,9
Textiles	144,7
Métaux	175,7

Les prix de 1969 n'ont pas encore rejoint, dans ce domaine des denrées coloniales, ceux de 1949.

C'est l'ensemble de ces problèmes qui doivent être évoqués. Qu'ils soient passés sous silence, qu'on fasse appel à un pur égoïsme des consommateurs dans le style Migros n'est pas admissible.

L'absence de tenue idéologique de la gauche sur cette question, où la démagogie est facile, demandait une réaction; d'où notre « non » à ce style de referendum de porte-monnaie-cœillère.

Sur le même sujet un autre lecteur nous fait part de ses remarques.

« Vives félicitations pour votre article : « Migros, fer de lance... » Il était bon que vous tentiez de mettre des bornes à l'égoïsme de la Migros. Et d'autant plus que, pour les pays sous-développés, c'est sur le terrain du prix de base des matières premières que la partie est engagée et qu'elle sera gagnée ou perdue. A côté, l'aide technique, c'est du folklore ! » Je ne crois guère à des accords de longue durée englobant une seule matière première, accords dont le type est l'accord sur le sucre. L'égoïsme des nations riches ne peut pas encore avaler un si gros poisson.

» Il faudrait des accords moins ambitieux, mais portant sur un choix judicieux de matières premières moins « politiques » que le sucre, mais toutes importantes pour le renflouement des caisses des pays producteurs du Tiers-Monde.

» Un tel accord devrait être de courte durée (un an) susceptible d'être reconduit. Les pays producteurs continueraient à toucher le prix actuel du marché mondial, mais les pays acheteurs consentiraient à payer une surtaxe qui serait versée au programme de développement des Nations Unies ou à la Banque mondiale. Les intérêts des consommateurs des pays développés devraient être équitablement défendus.

» La Suisse serait qualifiée pour proposer un tel programme.

» Il faut en tout cas bien marquer que la politique de la Migros — défense à tous crins de la société de consommation — aboutit à une impasse et à l'absurde sur le plan de la politique extérieure. »

G.

Jean Pache et son présentateur

Aux Editions de l'Aire Jean Pache publie quelques poèmes : « Repères ». Ils sont d'une écriture serrée, mais moins heurtée, syncopée, brisée que dans son précédent recueil, où par peur de l'expression commune, il brisait sa phrase pour trouver l'inédit, mais les bris n'y brillaient souvent que de l'éclat des mots communs de la poésie, isolés.

Aujourd'hui Pache accepte, un peu, la phrase et son lyrisme et si elle demeure heurtée, c'est pas une sorte de pudeur pour parler du désir et de l'amour physique.

Nous avons donc aimé que le traditionnel vocabulaire poétique (et romand) : l'eau, l'arbre, la fougère, le tourbillon d'abeilles, soit chargé d'un sens nouveau, sensuel. Le soleil au creux des fougères, c'est là, certes, une symbolique traditionnelle, presque populaire; mais Jean Pache l'anime; et quel plaisir de voir ces éléments de nature, si souvent séraphisés par nos poètes, être ici, malgré une certaine préciosité dont on regrette la persistance, désangélisés pour évoquer l'amour de la femme.

Pourquoi faut-il dès lors que les textes soient présentés, dans une prière d'insérer adressée à la presse, dans un style où se retrouvent tous les poncifs de la poésie romande. Il y a des mots qu'on ne peut plus entendre ! Voilà cinquante ans qu'on pose avec ces formules prétentieuses : « quête brûlante », « médiatrice », « chair ». Qu'on tourne ce disque !

Ecoutez plutôt

« Dans « Repères » on retrouve, mais à un plus haut degré de tension et de maîtrise que dans les livres précédents, une quête brûlante guettant les mêmes signes en des instants extrêmes, un appel et une frénésie vers « toi », vers « elle », qui est à la fois une femme, la Femme et la Poésie, médiatrice fulgurante de l'intérieur vers l'extérieur, par qui le monde existe la durée d'un instant, d'une étreinte ou d'un désir physique, dans la mort du moi clos. Poésie de la chair, ou plutôt sollicitation de la chair pour lui faire rendre enfin « toutes les saisons sans pudeur », la totalité dévoilée et l'unité secrète; effort de la parole pour retrouver le savoir immédiat des sens; mais violence douloureuse, qui se sait condamnée, maudit l'attente désertique et dénonce son projet même (comment donc « ordonner ta peau » par la « parole mensongère » ?... « Images par lambeaux »). Tel apparaît ici le monde poétique de Jean Pache, lumineux et dense, où s'affirme une hardiesse heureuse, une vérité de l'amour et du cri. »

Ah! si la critique romande à son tour renouvelait son langage. Abolissez les quêtes !

A. G.

Il faut être nature

L'hôpital d'Orbe dont le statut est celui d'une fondation reçoit de la part des particuliers et des entreprises locales des dons qui permettent d'améliorer les résultats du compte d'exploitation.

La liste des donateurs est publiée. C'est un stimulant; la comparaison charitable est du moins permise pour les sociétés, installées sur place.

Voici les entreprises urbigènes :

Usine de l'Orbe	Fr. 2500.—
Moulin Rod	Fr. 2000.—
Paillard	Fr. 2000.—
Mme L. Fertig ¹	Fr. 1000.—
Société des Produits Nestlé	Fr. 900.—

(en nature²)

¹ de la Brasserie d'Orbe

² souligné par nous.